

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	41
Représentés	2
Absent	0

Votes	
Pour	43
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2026

Le mercredi 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 09 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHT, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté-e-s :

Madame Céline BEAURY pouvoir à Monsieur Jordan MADIANDE
Monsieur Alain OMRANE pouvoir à Monsieur Ali ID ELOUALI

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales du 22 mars 2026, il appartient au Conseil de former les commissions municipales qui seront chargées d'instruire les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Ces commissions seront convoquées par le Maire qui en est le Président de droit. Lors de la première séance, la commission désigne un vice-président qui peut dès lors les convoquer et les présider en l'absence du Maire (voir Règlement intérieur – article 33).

Monsieur le Maire propose les commissions suivantes :

- 1) Finances /Marchés publics//Commerces /Développement économique/Emploi-Insertion/Hygiène-Santé environnementale/Numérique
- 2) Sécurité/Travaux/Voiries-Mobilités/Urbanisme/Habitat/Cadre de vie/Propreté/Transition Écologique/Nature en ville
- 3) Vie Éducative/Enfance/Petite Enfance/Centres Sociaux/Sports/ Jeunesse/Action Sociale/Handicap/Santé
- 4) Culture/Évènements/Vie Associative/Citoyenneté/Politique de la ville

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Tonino PANETTA,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'élection du Maire le 28 mars 2026 - DEL N° 26 032,

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide de la création des commissions municipales suivantes :

- 1) Finances /Marchés publics//Commerces /Développement économique/Emploi-Insertion/Hygiène-Santé environnementale/Numérique
- 2) Sécurité/Travaux/Voiries-Mobilités/Urbanisme/Habitat/Cadre de vie/Propreté/Transition Écologique Nature en ville
- 3) Vie Éducative/Enfance/Petite Enfance/Centres Sociaux/Sports/ Jeunesse/Action sociale/handicap/ Santé
- 4) Culture/Évènements/Vie Associative/Citoyenneté/Politique de la ville

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 15 avril 2026

Pour extrait conforme,
Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 16/04/2026

Acte Exécutoire sous référence :

094-219400223-20260415-DEL26059H1-DE